

Face-à-face



La nicotine contenue dans les cigarettes électroniques est-elle dangereuse ou non pour la santé?

Un article paru dans la «Tribune» du 16 mars en page «Sciences et

découvertes» a fait réagir Pascal Diethelm, d'OxyGenève. Son point de vue est confronté ici avec celui de Jean-François Etter, professeur associé à la Faculté de médecine.

Vapoter présente un risque relatif

L'invité

Jean-François Etter
Professeur UNIGE *



Les cigarettes électroniques connaissent un succès spectaculaire: les ventes ont triplé chaque année depuis 2007 aux Etats-Unis et on compte plusieurs millions de «vapoteurs» en Europe et aux Etats-Unis. Il est prévu que ce marché atteigne le milliard de dollars aux Etats-Unis en 2014. Dans la seule région de Shenzhen, en Chine, plus de 50 000 personnes travaillent à la production des e-cigarettes et des liquides de remplissage. Toutes les grandes compagnies du tabac (les majors) investissent dans ce secteur, en rachetant des marques d'e-cigarettes ou en développant leurs propres produits.

Presque tous les usagers de ce produit utilisent la cigarette électronique avec nicotine, car il s'agit de fumeurs et d'ex-fumeurs qui l'utilisent car ils la perçoivent comme moins toxique que le tabac, pour

arrêter de fumer ou réduire leur consommation de tabac, ou pour le plaisir de «vapoter». Le succès inattendu de ce produit s'explique donc par l'existence d'une base de clientèle fidèle car dépendante de la nicotine et soluble car elle dispose déjà d'un budget souvent conséquent pour satisfaire cette dépendance. La nicotine aux doses obtenues par les vapoteurs n'est pas toxique, le propylène glycol et la glycérine (qui constituent 95% du volume des liquides) sont aussi utilisés

«La nicotine aux doses obtenues par les vapoteurs n'est pas toxique»

dans des aliments, des médicaments et des cosmétiques, et le reste du liquide est constitué surtout d'arômes alimentaires. Toutefois, on ne sait rien des effets de ces produits lorsqu'ils sont inhalés à raison de 150 à 200 bouffées par jour (moyenne observée chez les vapoteurs) durant des mois ou des années. La cigarette électronique n'est donc pas sans risque, mais la

notion de risque est relative: ce produit est utilisé comme alternative au tabac et ses risques doivent être comparés à ceux du tabagisme plutôt qu'à ceux des substituts nicotiques (pâtes, gommes). Des millions de personnes dépendantes de la nicotine n'ont actuellement de choix qu'entre le tabac, mortellement dangereux, bon marché et disponible partout, et les substituts nicotiques, moins attractifs et disponibles seulement en pharmacie. Notre législation est contraire au principe constitutionnel de la liberté du marché, car elle exclut du marché de la nicotine tous les concurrents de «Big Tabac» et «Big Pharma». Cette législation absurde cause des millions de décès chaque année, mais le succès des cigarettes électroniques va exercer une forte pression sur les législateurs. Nous devons avec eux repenser la place de la nicotine dans la société et dans la législation, pour permettre aux personnes qui ont besoin de nicotine de l'obtenir dans des produits qui puissent leur donner satisfaction et concurrencer les cigarettes de tabac.

* Auteur de «The Electronic Cigarette: an Alternative to Tobacco?»

Il ne faut pas banaliser la nicotine

L'invité

Pascal Diethelm
Président d'OxyRomandie *



L'article sur la cigarette électronique paru dans la Tribune du 17 mars contient une affirmation susceptible d'induire en erreur le lecteur. La nicotine est présentée comme faisant partie «des substances qui ne sont pas considérées comme dangereuses». Il convient de rectifier cette fausse impression d'innocuité. La nicotine est un insecticide très toxique. Sa nocivité est comparable à celle du cyanure, le poison utilisé par la secte de Jim Jones pour son suicide collectif de Guyana. Pris en une seule administration, il y a assez de nicotine dans un paquet de cigarettes pour tuer un homme adulte; il y en a assez dans un mégot pour tuer un bébé.

Peut-on d'ailleurs dire qu'une substance est inoffensive quand elle engendre une très forte addiction, comparable à celle de l'héroïne selon les experts?

Certes, une drogue dont l'effet est de créer un comportement compulsif et répétitif de consommation s'inscrit parfaitement dans l'idéologie consumériste qui imprègne notre société, en fabricant de bons et loyaux consommateurs. Il reste cependant que la dépendance à la nicotine est un trouble suffisamment grave pour avoir sa place dans la classification internationale des maladies de l'OMS et dans le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-IV). L'Agence

«La cigarette électronique met en œuvre de la nicotine pure»

californienne pour la protection de l'environnement classe la nicotine dans les substances chimiques toxiques pour le développement du fœtus chez la femme enceinte. La cigarette électronique met en œuvre de la nicotine pure, sans aucun contrôle. En l'absence du caractère irritant de la fumée de tabac, qui constitue un régulateur naturel, l'utilisateur de e-ci-

garettes peut sans s'en rendre compte inhaler de grandes doses de nicotine. Ainsi, un usager se vantait sur un blog d'avoir vapoté pendant dix-huit heures d'affilée, tout en s'étonnant de ne pas se sentir très bien! La banalisation de la nicotine et l'absence de réglementation concernant son usage (sauf quand elle est utilisée à des fins thérapeutiques) constituent un phénomène inquiétant pour la santé publique. L'industrie du tabac, au contraire, s'en réjouit. Face au déclin du marché de la cigarette, qui s'observe aujourd'hui partout dans le monde, elle cherche à se reconverter. S'inspirant de l'exemple de sa consœur, l'industrie de l'alcool, elle aspire fortement à devenir l'industrie de la nicotine. Et pour y arriver, il lui faut tuer dans l'œuf toute velléité réglementaire. Les cigarettiers applaudissent donc lorsque l'on présente la nicotine comme un produit de consommation ordinaire. Tout en pariant que ce sera ensuite à la société - et non à eux - d'assumer les conséquences sanitaires d'une telle bévue. Comme d'habitude!

* Association ayant pour objectif la prévention et la lutte contre le tabagisme